

### OBLIGATIONS ET TEXTES DE REFERENCES

Obligations de sécurité et de formations imposées par le Code du Travail, notamment l'art. R4544-9 indiquant que « les opérations sur les installations électriques ou dans leur voisinage ne peuvent être effectuées que par des personnes formées » et l'art. R4544-10 qui précise notamment qu' « avant de délivrer l'habilitation électrique, l'employeur s'assure que le travailleur a reçu la formation théorique et pratique qui lui confère la connaissance des risques à l'électricité et des mesures à prendre pour intervenir en sécurité lors de l'exécution des travaux qui lui sont confiés. »  
Norme NF C18-510/A1

### PUBLIC CONCERNE

Personnel chargé d'assurer la direction effective des travaux d'ordre électrique ou d'ordre non électrique.

### PRE-REQUIS

Compétences en électricité dans le domaine des tensions considéré sur les ouvrages ou installations électriques. Le salarié doit avoir suivi une formation initiale ou recyclage de moins de 3 ans. Un questionnaire sera établi au démarrage de la formation

### OBJECTIF

Rendre l'apprenant capable de :

- Respecter les prescriptions de sécurité définies par la publication NF C18-510/A1 dans les domaines et situations propres à son établissement ou lieux d'intervention ainsi qu'à sa fonction
- Mettre en application les mesures de prévention adaptées pour prévenir le risque électrique sur les ouvrages ou les installations concernés, ou dans leur environnement ;
- Adopter la conduite à tenir en cas d'accident ou d'incendie d'origine électrique
- Obtenir l'avis de formation favorable pour être habilité

### CONTENU

#### **1. MODULE TRONC COMMUN**

Identifier les dispositifs de protection contre les contacts directs et indirects

Identifier les équipements électriques dans leur environnement (fonctions : séparation, protection commande, etc.

Lire un schéma électrique et reconnaître les matériels à partir de leurs symboles

Donner les principes généraux de prévention à appliquer au cours d'une opération électrique.

Décrire les séquences de la mise en sécurité d'un circuit (consignation, mise hors tension, mise hors de portée) et préciser le déroulement des opérations de vérification d'absence de tension (VAT).

Citer les moyens de protection individuelle et leurs limites d'utilisation.

Énoncer les risques liés à l'utilisation et à la manipulation des matériels et outillages utilisés dans l'environnement

Décrire la conduite à tenir en cas d'accident corporel ou d'incendie dans un environnement électrique

#### **2. MODULE B2(V) – Théorie**

Identifier le chargé d'exploitation électrique et échanger les informations nécessaires ;

Respecter les instructions données par le chargé d'exploitation électrique ou par le chargé de consignation ;

Rendre compte de son activité.

Identifier les différents niveaux d'habilitation et leurs limites susceptibles d'être rencontrées dans le cadre des travaux hors tension avec ou sans présence de pièces nues sous tension (symboles, rôles de chacun, etc.).

Énoncer les prescriptions d'exécution des travaux.

Organiser, délimiter et signaler la zone de travail (pour B2 et B2V).

Éliminer un risque de présence de tension dans la zone de voisinage renforcé BT

Respecter la zone de travail.

Énoncer les fonctions des matériels électriques BT et TBT.

Nommer les documents applicables dans le cadre des travaux hors tension (attestation de consignation, avis de fin de travail), ainsi que les autres documents associés (autorisation de travail, instruction de sécurité, etc.).

Rédiger les documents applicables dans le cadre des travaux (pour les charges de travaux).

Vérifier et compléter l'attestation de première étape de consignation.

Énoncer les risques liés à l'utilisation et à la manipulation des matériels et outillages utilisés spécifiques aux travaux.

Identifier, vérifier et utiliser le matériel et l'outillage appropriés.

Identifier les ouvrages ou les installations et les zones d'environnement objet des travaux (domaine de tension, zone d'environnement, locaux réservés, etc.).

Lister les mesures de prévention à observer lors d'un travail.

Respecter et faire respecter les règles et les instructions de sécurité.

Effectuer des travaux hors tension avec ou sans la présence de pièces nues sous tension.

Effectuer la deuxième étape de consignation.

Analyser les risques pour une situation donnée et correspondant à l'habilitation visée.

### 3. MODULE B2(V) – Pratique

Énumération des risques à l'intérieur d'une armoire, d'un local ou en champ libre

Balisage de la zone de travail

Surveillance d'une zone de travail

Comportement adapté en fonction des risques

Pose d'un équipement de protection collective pour les habilités lettre V (Nappe isolante, écran, etc.)

Compte rendu auprès du chargé de consignation ou chargé d'exploitation électrique

Rédaction des documents nécessaires.

### METHODE PEDAGOGIQUE

Diaporamas, vidéos, échanges et partages d'expérience.

Exercices et études de cas spécifiques à l'entreprise

Mises en situation pratique sur installations pédagogiques ou sur le site.

### MOYENS PEDAGOGIQUES

- Support de formation via vidéoprojecteur,
- Divers outillages et appareils électriques
- Un recueil des prescriptions de sécurité électrique est remis à chaque stagiaire à l'issue de la formation

### EVALUATION DE LA FORMATION

Une évaluation formative est menée durant la formation.

Une évaluation certificative est réalisée en fin de formation.

### INTERVENANT

Formateur expérimenté et spécialiste en habilitation électrique.

### AGREMENT

EGIDE ENTREPRISE est titulaire des habilitations, délivrées par l'INRS et l'Assurance Maladie, et des agréments, délivrés par la préfecture des Hauts-de-France, pour dispenser les formations en prévention des risques professionnels.

### VALIDATION DE LA FORMATION.

- Attestation individuelle de formation
- Un avis d'habilitation (avis après formation portant la mention Favorable ou Défavorable) sera remis à l'employeur

### DUREE FORMATION

2 jours (14 heures de face à face pédagogique)

### RECYCLAGE

Un Maintien et Actualisation des Compétences est recommandé tous les 3 ans.

### NOMBRE STAGIAIRES

- maximum 10 personnes  
- minimum 4 personnes

### MODALITES ACCUEIL HANDICAP

Egide Entreprise accueille les stagiaires en situation de handicap en partenariat avec l'AGEFIPH des Hauts-de-France.